

# Réunion du Conseil de Vie Sociale FRANCE

18 Septembre 2023  
Résidence « Les Jardins d'Ariane »

| Présents sur site  | Présents en visio-conférence   |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"><li>• M. Baptiste MITTENAERE</li><li>• Mme Jocelyne DELATTRE</li><li>• M. Olivier CALON</li><li>• Membres du CVS de l'EHPAD d'accueil</li><li>• M. Ludovic GUILLAUME</li><li>• M. Nicolas NOESSER</li><li>• Mme Monique GIRARD</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>• Mme Geneviève DESMOURS</li><li>• M. Éric BASSO</li><li>• M. Claude LEPRESLE</li><li>• Mme Isabelle FAVRE</li><li>• Mme Ophélie ETOURNAUD</li><li>• Mme Vanessa RALLI</li><li>• M. Félix LARCHER</li><li>• Mme Dominique GIUDICELLI</li></ul> |

## Ordre du Jour

1. Mot introductif de Madame la Présidente
2. Mot d'accueil de Monsieur Baptiste MITTENAERE, directeur et membre du CVS des Jardins d'Ariane
3. Monsieur Nicolas NOESSER et Docteur Monique GIRARD présentent :
  - Un point de situation canicule
  - Un point de situation COVID
  - Un bilan des CVS.
4. Présentation de Monsieur BASSO, médiateur référent Colisée
5. Présentation du projet fin de vie par le docteur Monique GIRARD : « Chemin faisant »

# Réunion du Conseil de Vie Sociale FRANCE

18 Septembre 2023  
Résidence « Les Jardins d'Ariane »

## Compte-rendu

- La loi impose une pièce commune climatisée au sein de l'EHPAD
- Colisée a climatisé toutes les parties communes des maisons
- 6 résidences proposent la climatisation dans les appartements, les autres mettent à disposition des ventilateurs ou des rafraichisseurs d'air individuels
- Notre réflexion dans ce domaine va vers des systèmes de rafraichissement des locaux sans augmenter notre empreinte carbone, dans notre souci de responsabilité environnementale.
- Contrôle automatique par sondes ADVIZEO de la température dans un échantillon de chambres et dans les espaces communs : rapport hebdomadaire des températures jour et nuit
- Les recommandations gouvernementales et de la DGCS soulignent la nécessité de s'hydrater, tout particulièrement pour les personnes fragiles.
- Colisée a offert la possibilité à chaque résidence d'engager un personnel pour les « Renforts d'hydratation ».
- Le nouveau logiciel de soins NetSoins permet de tracer pour chaque résident les quantités de liquides absorbées afin de respecter un apport hydrique suffisant.
- L'adaptation des menus comprenant des légumes et fruits à haute teneur en eau.
- Tous les matins un mail à diffusion générale intitulé « vigilance » incluant le rapport de Météo France sur le niveau d'alerte canicule et les recommandations importantes dans l'accompagnement des personnes fragiles et vulnérables.
- La proposition, quand cela est possible dans de bonnes conditions, d'accueillir dans nos maisons rafraichies les séniors ou personnes fragiles du voisinage est évoquée.

### Thème 1 : Point canicule

#### INTERVENTIONS / QUESTIONS : Quelle quantité d'eau est-il conseillé de boire.

- **L'hydratation de base est de 1,5L.** Une vigilance particulière est mise en place grâce à la traçabilité des quantités d'eau absorbées par les résidents. Les infirmières sont, par ailleurs, habilitées à réaliser des diagnostics de déshydratation et à mettre en place les premiers gestes. Une prescription d'examen biologique peut également confirmer une déshydratation.
- **Il est proposé de travailler sur un livret de bonnes pratiques** afin de faire de la prévention auprès des personnes à domicile. Il conviendra de veiller à ne pas « empiéter » sur des dispositifs existants des acteurs déjà impliqués. Par ailleurs, l'accueil en EHPAD pourrait être à valoriser l'été prochain pour ces personnes parfois isolées ou avec des troubles à domicile.

### 1.2 : Point Covid.

#### La gestion du Covid dans les maisons Colisée.

Nous suivons les recommandations de la DGS et de la DGOS en matière de gestion du

# Réunion du Conseil de Vie Sociale FRANCE

18 Septembre 2023  
Résidence « Les Jardins d'Ariane »

Covid dans les ESMS.

- Les établissements sont en lien avec les services d'hygiène des hôpitaux de proximité.
- Les campagnes de vaccinations anti-Covid sont proposées et réalisées par le personnel infirmier sur les sites.
- Colisée, employeur engagé propose, favorise et organise la vaccination de ses collaborateurs (sièges et établissements).

## Suivi rapproché de la reprise épidermique Covid

- Colisée a créé une adresse mail « sentinelles » qui permet de déclarer en interne toutes les infections en cours au jour le jour sur chaque établissement (EHPAD et SMR)
- De façon hebdomadaire les établissements déclarent l'occurrence dès le premier cas d'une potentielle épidémie.
- Covid, Grippe, Infections respiratoires aiguës, mais aussi les Gastro Entérites aiguës, les Toxi infections alimentaires...
- Une veille de cette déclaration est assurée conjointement par les RRA et la direction médicale de Colisée avec réponse à chaque établissement pour un bon suivi et réactivité.

### 1.2 : Point vaccination Covid grippe.

- La vaccination anti-covid est recommandée par la HAS et la DGS tous les 6 mois pour les personnes accueillies en EHPAD
- La 1ère campagne 2023 a eu lieu en mai-juin
- La 2nde campagne est concomitante avec celle de la vaccination saisonnière anti-grippale aura lieu officiellement à partir du 2 octobre.
- Le recueil du consentement du résident ou de la personne de confiance ou du représentant légal est nécessaire, mais la préconisation médicale reste un élément majeur pour la santé du résident.

Le message à tous nos collaborateurs, aux familles et aux proches de nos aînés fragiles et vulnérable est que **la vaccination est une auto-protection mais aussi une protection altruiste.**

### INTERVENTIONS / QUESTIONS

Il est parfois dommage de constater que les familles ne sont pas engagées dans cette volonté de faire union. Une sensibilisation des familles est nécessaire lors des CVS par exemple : pour eux et pour leur proche. Un consensus familles – résidents- équipe, est primordial.

Dans une période COVID, il n'y a pas de « condition de visite » mais des mesures à respecter. Le droit de visite nécessite de l'organisation de la part des établissements.

### 1.3 : Conseil de la vie Social.

Un bilan des CVS 2023 : 294 CVS réalisés depuis le début de l'année (soit plus d'un CVS par jour !). 70% ont réalisé au moins 2 CVS.

L'obligation réglementaire est de 3 CVS par an. Colisée préconise d'en proposer 4 afin de garantir une communication au sein des maisons. Colisée s'efforce d'accueillir des partenaires extérieurs lors des CVS : des représentants de France Alzheimer, ALMA, référents de communes, responsable des régions.

Les CVS sont anonymisés pour être publiés sur le site internet Colisée. C'est une volonté de

# Réunion du Conseil de Vie Sociale FRANCE

18 Septembre 2023  
Résidence « Les Jardins d'Ariane »

transparence pour Colisée.

## Thème 2 : Monsieur Basso présente son rôle de médiateur

Description de l'affiche « Avec vous, améliorons-nous » qui mentionne tous les dispositifs d'alerte disponibles ».

M.Basso décrit son rôle de médiateur entre les équipes et les familles. Il s'agit d'un tiers extérieur (indépendant – impartial- garantit la confidentialité) qui intervient lorsque la communication est rompue. Son objectif n'est pas d'apporter une solution mais de permettre aux acteurs d'aboutir à un consensus.

La méthode est de rassembler les parties autour d'une table en ayant un objectif commun : la meilleure prise en charge possible du résident ».

Les personnes invitées sont choisies par les acteurs. Quand cela est possible, inviter le, la résident(e) est pertinent.

C'est un moment privilégié pour les équipes et les familles qui sont sous tension. Il convient d'avoir une approche systémique.

## INTERVENTIONS / QUESTIONS : quelle est la différence avec la personne qualifiée ?

La personne qualifiée est mandatée par l'ARS, la préfecture et intervient en faveur du résident et des familles. Par ailleurs les bénévoles « qualifiés » ne sont pas formés.

A ce jour, les sollicitations viennent des directeurs d'établissement ou des directeurs régionaux mais il peut être sollicité par les familles ou autre membre des équipes.

## Comment êtes-vous rémunéré dans le cadre des sollicitations ?

Colisée rémunère l'intervention quel que soit la personne qui fait appel à ce service (directeur, famille, collaborateur).

Une convention de médiation est signée pour chaque intervention.

M. Lepresle partage un retour d'expérience du centre ALMA : Amener les appelants à prendre de la distance et à s'interroger sur l'intérêt des proches de cette situation.

## Thème 3 : Docteur Monique Girard présente son projet « Chemin faisant »

### *Les mot fin sans les maux de la fin*

**Objectif principal du projet** : La Qualité de l'accompagnement de la fin de vie pour chaque habitant, pour ses proches ainsi que pour les collaborateurs.

**Moyen** : Créer et appliquer une culture commune des Soins Palliatifs et des soins de confort chez Colisée

**Pour mettre en place ce projet il nous faut** : Développer la formation de tous les collaborateurs, chacun dans son domaine de compétence pour optimiser l'accompagnement et le confort de la période de la fin de vie en EHPAD.

Pour cela Colisée s'est rapproché de la Maison Médicale Jeanne Garnier dite « l'école des soins palliatifs » afin de construire un partenariat de référence en Soins palliatifs

**Notre idéal** : la création chez Colisée d'un pôle formation et d'un pôle recherche (contribuer au développement des soins palliatifs sur le territoire)

**Autre idéal** : Développer la spécificité de l'accompagnement de fin de vie des résidents porteurs de maladies Neuro évolutives dans le cadre de notre Partenariat actif avec l'association France

# Réunion du Conseil de Vie Sociale FRANCE

18 Septembre 2023  
Résidence « Les Jardins d'Ariane »

Alzheimer. Les soins palliatifs sont indéniablement liés à l'éthique du soin. La création des EECOL (espaces éthiques Colisée) selon le référentiel HAS nous tient donc très à cœur.

**Enfin, il nous semble indispensable** d'associer les ARS dans le déploiement des SP en résidences Colisée (plan décennal SP 2021-2024, PJJ soins palliatifs)

**Autres éléments incontournables** : Il nous faut absolument intégrer le projet de fin de vie dans le PACT (projet d'accompagnement personnalisé) et au-delà dans le projet d'établissement de chaque résidence.

Actuellement nous sommes aussi en réflexion sur la création d'« appartements de fin de vie » sur des sites pilotes dans ce projet.

La question de fond est réellement de savoir quelle place nous donnons aux familles à ces moments. Cela nécessitera de l'organisation, de la formation des équipes au sens large.

## INTERVENTIONS / QUESTIONS : Quid des directives anticipées ?

Ce n'est pas une obligation légale. Le maître mot en soin de confort et d'accompagnement terminaux, c'est l'anticipation : Le projet de fin de vie doit être intégré au projet d'accompagnement en recueillant les souhaits et les valeurs du résident dès que possible.

## INTERVENTIONS / QUESTIONS : En quoi l'appartement serait plus pertinent que la chambre du résident avec ses biens personnels, ses repères ?

Si la chambre est adaptée alors il n'y a pas de nécessité à changer de lieux. Il n'y a pas de réponse uniforme, le principe est au contraire de permettre une grande adaptabilité au besoin du résident et de la famille.

## Thème 4 : Prochaine réunion

### Sujet à aborder pour le prochain CVS France

- Le lien et échanges entre le CVS national et les CVS locaux.
- Date à venir

Signature du président du CVS

